



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**INSPECTEUR AU DEPARTEMENT DU CONTROLE DES ACTEURS PUBLICS
DE L' AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION**

- Affectation :** Agence française anticorruption (AFA)
- Catégorie :** A
- Corps :** **Attaché d'administration de l'Etat ou corps assimilés**
- Emploi :** ***Inspecteur à la section «acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique» du département du contrôle des acteurs publics***
- Localisation :** 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du dispositif anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€, ainsi que les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements

publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Selon la catégorie de l'entité contrôlée, différentes suites peuvent être données aux manquements révélés à l'occasion des contrôles.

Les deux sous-directions de l'Agence sont la sous-direction du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales et la sous-direction du contrôle.

La sous-direction du contrôle est composée de deux départements : le département du contrôle des acteurs économiques et le département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs public, qui compte 13 agents de catégorie A+ ou A, contrôle, sur pièces et sur place, les dispositifs anticorruption mis en œuvre dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et les associations et fondations reconnues d'utilité publique en vue de prévenir et de détecter les atteintes à la probité.

Ce département comprend deux sections; la première chargée du contrôle des entités du secteur public local (collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte), la seconde chargée du contrôle des administrations de l'Etat, des établissements publics nationaux, des établissements publics de santé et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Le titulaire sera affecté à une équipe de contrôle de la section « *acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique* », composée d'un chef de section de catégorie A+, de 5 agents de catégorie A.

Ce poste est susceptible d'être vacant au 1^{er} juillet 2023.

2 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES

L'inspecteur appartient à l'équipe de la section « *acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique* » qui contrôle la qualité et l'efficacité des mesures et procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité mises en œuvre au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics nationaux, des agences de l'Etat, des établissements publics de santé, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Au sein de l'équipe de contrôle, le titulaire du poste a pour principales missions de participer :

- au contrôle, sur pièces et sur place, dans les délais requis et conformément aux procédures de l'AFA, des entités concernées ;
- à la rédaction du rapport de contrôle qui présente les observations sur l'existence du dispositif anticorruption au sein de l'entité contrôlée, en apprécie la qualité et l'efficacité et formule des recommandations ;
- au suivi auquel donne lieu les recommandations formulées par l'Agence lors des rapports de contrôle;
- à la préparation du signalement éventuel à l'autorité de poursuite des faits relevés lors du contrôle susceptibles de recevoir une qualification pénale ;
- aux travaux collectifs d'amélioration des processus et des pratiques professionnelles des équipes.

3 – DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

<i>COMPETENCES</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
<ul style="list-style-type: none">- Gestion publique (comptabilité publique, droit de la commande publique, droit public)- Outils informatiques et bureautiques- des connaissances en matière de droit pénal seraient un plus- des compétences en matière de contrôle et d'audit seraient un plus.	<ul style="list-style-type: none">- Contrôler- Défendre et argumenter des positions- Rédiger- S'exprimer à l'oral- Ecoute des interlocuteurs- Maitriser les délais- Travailler en équipe	<ul style="list-style-type: none">- Esprit d'équipe- Discrétion- Curiosité intellectuelle- Rigueur- Organisation- Engagement personnel

4- COMPETENCES ET QUALITES PROFESSIONNELLES REQUISES

Les compétences professionnelles¹ requises pour le poste sont :

- gestion publique (notamment dans le domaine de la gestion financière et de la commande publique) ;
- expertise en contrôle/audit ;
- connaissances en droit public ;
- maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

Ce poste conviendrait à un titulaire du corps des attachés d'administration de l'Etat ou corps assimilés disposant des capacités suivantes :

- capacités rédactionnelle et de synthèse avérées ;
- capacité d'adaptation à des univers professionnels divers ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à être force de proposition au sein du département.

Le candidat devra en outre démontrer :

- une appétence pour des fonctions d'audit et de contrôle ;
- un intérêt marqué pour la lutte contre les atteintes à la probité ;
- une réelle aptitude à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et un sens avéré de la pédagogie.

Une expérience dans des fonctions de contrôle/audit/inspection serait un plus.

Le titulaire du poste pourra être appelé à se déplacer sur le territoire national avec d'autres membres de l'équipe de contrôle. **Ce poste est éligible au télétravail dans les conditions réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat.**

¹ L'AFA propose des formations d'adaptation à l'emploi lors de la prise de poste dans l'ensemble des compétences requises.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,
merci de bien vouloir prendre l'attache de
M. Yann PHILIPPE, Chef du département du contrôle des acteurs publics
Tel : 01 44 87 21 75

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre exclusivement sous forme électronique via l'application Passerelles ou la PEP-Place de l'emploi public www.place-emploi-public.gouv.fr au Secrétaire général de l'Agence, M. Laurent BARNAUD, 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.